

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NYAMBAKA

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES
PUBLICS



Tel : 699 00 25 98/ 675 0191 91
Email : communedenyambaka@gmail.com

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work- Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NYAMBAKA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE OF
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT
OF PUBLIC CONTRACTS

DÉCISION MUNICIPALE N° 05/DM/CNY/SG/SIGAMP/2026 DU
11 MARS 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNELLE
A L'EM DE NYAMBAKA

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYAMBAKA

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu La loi N°2024/020 du 23 Décembre 2024 portant fiscalité locale
Vu le décret N° 2007/115 du 23 Avril 2007 portant création des Communes ;
Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 2024/758 du 18 janvier 2024 portant nomination des préfets ;
Vu l'Arrêté n°0204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu l'Arrêté N°000015/A/MINDDEVEL du 03/03/2020 constatant l'élection de Monsieur **ABBO Oumarou** en qualité de Maire de la Commune de Nyambaka et de ses Adjoints ;
Vu La Circulaire n°0001879/C/MINFI du 31 Décembre 2025 relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offre N°01/AONO/CNY/SG/CIPM/2026 du 26 Janvier 2026 ;
Considérant les procès-verbaux de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune relatifs à ce projet ;
Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Nyambaka pour ce projet ;
Considérant les nécessités de services

DECIDE :

Article 1^{er} : En accord avec les conditions de mise en concurrence présentées dans le DAO, Le Marché relatif au projet ci-dessous est attribué au soumissionnaire ci-après :

REFERENCE	INTITULE PROJETS	ATTRIBUTAIRES	MONTANT FCFA	DELAIS
Avis d'Appel d'offres N°01/AONO/CNY/SG/CIPM/2026 du 26/01/2026	Construction d'un bloc maternel à l'EM de Nyambaka	ETS ABDOURAMAN Tél : 676 04 00 51/ 699 00 06 22	HT : 25 324 948 TTC: 30 200 000	3 mois

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera après signature par le Maire.

Nyambaka, le

11 MARS 2026

Ampliation

- ARMP/AD
- DDMINMAP/VINA
- CIPM/CNY
- Intéressés
- Affichage
- Chrono/Archives



LE MAIRE,
(Maitre d'Ouvrage)

[Signature]
Abbo Oumarou
Le Maire de la Commune de Nyambaka

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NYAMBAKA

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES
PUBLICS



Tel : 699 00 25 98/ 675 0191 91
Email : communedenyambaka@gmail.com

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NYAMBAKA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE OF
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT
OF PUBLIC CONTRACTS

COMMUNIQUE N° 03/C/CNY/SG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 11 MARS 2026

Le Maire de la Commune de Nyambaka, Maitre d'Ouvrage communique, le projet ci-dessous, financé par BIP, exercice 2026 est attribué à l'entreprise ci-après :

REFERENCE	INTITULE PROJETS	ATTRIBUTAIRES	MONTANT FCFA	DELAI S
Avis d'Appel d'offres N°01/AONO/CNY/ SG/CIPM/2026 du 26/01/2026	Construction d'un bloc maternel à l'EM de Nyambaka	ETS ABDOURAMAN Tél : 676 04 00 51/ 699 00 06 22	HT : 25 324 948 TTC: 30 200 000	3 mois

Le Prestataire a présenté des offres conformes pour l'essentiel à l'issue de l'examen technique et financière. Ainsi, il est invité à prendre attache avec la Commune de Nyambaka pour la finalisation du contrat y relatif et signature.

Nyambaka, le 11 MARS 2026

Le Maire

Ampliation

- ARMP/AD
- DDMINMAP/VINA
- CIPM/CNY
- Intéressés
- Affichage
- Chrono/Archives

